

Malakoff, le 22 novembre 2021

Décision n°2021-42 portant nomination du Délégué à la Protection des Données de l'EPIDE

La Directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la Défense,
Vu la directive stratégique 2021 (MI 991) du 7 août 2020 qui prévoit de poursuivre la sécurisation de l'EPIDE notamment au niveau des systèmes informatiques et de la protection des données
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 abrogeant la directive 95/46/CE, modifié par le Rectificatif du 23 mai 2018 (JOUE LI 27 2) qui rend obligatoire la nomination d'un délégué à la protection des données DPD/DPO dans les conditions d'exercice de l'EPIDE,
Vu la décision n°2021- 20, du 21 juin 2021, portant création et attribution de la fonction de Délégué à la Protection des Données de l'EPIDE
Vu la note n° 2245 du 21 juin 2021 précisant le cadre d'exercice de la fonction de DPD à l'EPIDE

Décide

Art. 1er. – Bruno FERNANDES est nommé délégué à la protection des données de l'EPIDE en remplacement de Pierre-Michel ROSNER.

Pour la Directrice générale et par délégation :

Le Secrétaire Général
EMMANUEL AMIGUES

